

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 79/06 concernant la demande d'un crédit de Fr.53'100.- pour la réfection des portes du bâtiment communal « La Place ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mesdames Corinne Bader et Yildiz Dubosson, Messieurs Philippe Bader, Gérard Mosset et Christian Favre (rapporteur) s'est réunie le 7 juin 2006 en présence du Municipal responsable: Monsieur André Fischer.

La commission remercie Monsieur André Fischer pour ses informations et ses réponses.
Nous remercions aussi la municipalité pour avoir demandé ce crédit au moyen d'un préavis.

La première question que la commission s'est posée était de savoir si le fournisseur avait été contacté pour faire une offre de réparation et quel autre artisan voudrait bien prendre le risque d'effectuer ces travaux .
La réponse du municipal a été convaincante; en effet l'artisan mandaté a déjà travaillé pour la commune et a déjà été mis en concurrence à la satisfaction de celle-ci.

CARACTERISTIQUES :

L'objet de la présente demande de crédit se caractérise par :

- Des travaux de réfections indispensables après 12 années d'utilisation.
- Le degré d'urgence de ces réfections est dû à la rapidité de la dégradation.
Celle-ci engendrerait des frais beaucoup plus conséquents si rien n'est fait rapidement.

CHOIX DU MODE DE RENOVATION :

- Différentes variantes ont été étudiées.
- Une de la variante a été testée avec un bon résultat et a permis de chiffrer le coût.

Cette variante coûte moins cher que le remplacement des portes, ainsi que la dépose de l'ancien plaquage et la pose d'un nouveau.

De plus l'entretien deviendra plus facile et moins onéreux.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal 79/06 concernant la demande d'un crédit de **Fr.53'100.**— en vue de la réfection des portes du bâtiment communal « La Place »,
lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 79/06 concernant la demande d'un crédit de **Fr.53'100.**— en vue de la réfection des portes du bâtiment communal « La Place »,
- 2) d'accorder un crédit de **Fr.53'100.--**, pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de **Fr. 5'310.**— par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

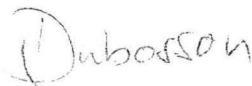
Prangins, le 6 juin 2006

La Commission :


Corinne Bader



Yildiz Dubosson



Philippe Bader



Gérard Mosset



Christian Favre

